

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 1^{er} Avril 1830.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La Commission nommée par le Gouvernement pour l'amélioration de la race des chevaux rappelle aux propriétaires d'étalons, que, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 24 Novembre 1829, le concours pour la distribution des primes aura lieu devant le Château de Colombier, le Mercredi 7 Avril prochain, à dix heures du matin, en se conformant aux règles prescrites dans le susdit arrêt. Au Château de Neuchâtel, le 18 Mars 1830.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. La liquidation sommaire des affaires d'Abram-Louis Tissot, monteur de boîtes, qui a quitté le Locle clandestinement, étant ordonnée par la Seigneurie, la journée pour sa tenue a été fixée au Jeudi 1^{er} Avril prochain; c'est pourquoi tous ceux qui estimeront avoir des réclamations à faire au dit Tissot, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour, dès les 9 heures du matin, par-devant le Juge de la dite liquidation, assemblé dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville dudit Locle, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

Greffe du Locle.

3. Le Conseil d'Etat ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession déclarée jacente à la Seigneurie, du nomme Conrad Sonderegger, de Geiss, dans le Canton d'Appenzell, ci-devant domicilié au Locle, mort vers la fin de 1828; M. Nicolet, maire du dit lieu, a fixé journée pour sa tenue au Vendredi 2 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Conrad Sonderegger sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, le dit jour à deux heures après-midi, pour y faire leurs réclamations suivant droit, sous peine de forclusion.

Greffe du Locle.

4. Le Gouvernement ayant ordonné le décret des biens de Jean-David Fallet le jeune, de Dombresson, absent du pays; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la tenue de ce décret au Mercredi 7 Avril prochain, jour auquel tous les créanciers du dit Jean-David Fallet jeune devront faire inscrire leurs titres et prétentions par-devant M. le Maire et les Juges-égaux, qui siégeront pour cet effet à l'hôtel-de-ville de Valangin, le dit jour, dès les 9 heures du matin, afin d'être colloqués à leur rang et date, suivant coutume, sous peine de forclusion.

Par ord. A.-L. BREGUET, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. Le propriétaire de l'auberge de Brot s'étant décidé à faire la vente de son établissement, l'expose à la minute qui est déposée chez le Sieur Ducommun, notaire, aux Ponts. Cette auberge est très-avantageusement placée sur la grande route de France, et à une distance telle de Neuchâtel qu'elle est l'étape préférable, soit en partant de cette ville, soit en s'y rendant. Elle se compose d'un bâtiment contenant de beaux appartemens et chambres à loger, salles à manger, vaste cuisine dans laquelle coule une fontaine intarissable, deux belles caves, lessiverie; deux bâtimens à proximité contiennent des écuries commodes pour cinquante chevaux, greniers à foin et remises; une fontaine abondante, avec un vivier pour le poisson, existe à côté de ces bâtimens et en face de l'auberge, et immédiatement à côté de cette dernière est un grand jardin planté d'arbres fruitiers, bien tenu. L'auberge dont il s'agit étant la seule dans le village où est établi un bureau pour le transit des vins étrangers, elle en retire de grands avantages parce que les conducteurs de ces vins sont obligés de s'y arrêter. Le jour de l'enchère pour cette vente est fixé au Samedi 8 Mai prochain, et aura lieu dans la dite auberge à Brot-dessous, dès les trois heures après midi. Les amateurs peuvent, en attendant, s'adresser au dit Sieur Ducommun, notaire aux Ponts, pour connaître les conditions de cette vente, ou à M. Frédéric Borel-Warnod, négociant, à Neuchâtel. Ces immeubles sont en prix à N. L. 13440.
6. Le Sieur Jean Jaquet, grand-sautier de Rochefort, agissant sous sa relation de curateur de Henriette, veuve d'Abram-David Jacot, expose en vente à la minute, l'auberge que sa pupille possède à Montmollin, Jurisdiction de Roche-

fort, laquelle est dans une position des plus avantageuses, étant sur le bord de la grande route de Neuchâtel au Locle, et sur celle également du Vignoble à la Chau-de-Fonds, ce qui rend le passage considérable. Cette auberge renferme de belles chambres, grande cuisine, belle et bonne cave, vastes écuries, en un mot, elle réunit l'utile à l'agréable. Le Sieur curateur joint aussi, pour faire partie de cette vente, un jardin, verger planté d'arbres fruitiers, et trois poses d'excellentes terres très-productives, non très-éloignées de l'auberge, franchises de dimes et de cens fonciers. Les amateurs de cet établissement ainsi que des terrains qui en font partie, sont invités à se rencontrer pour en faire l'acquisition, dans l'auberge de Brot-dessous, le Samedi 8 Mai prochain, dès les 3 heures de l'après-midi, qui est le même jour de la vente de celle de ce dernier endroit. En attendant on peut prendre connaissance des conditions de la minute, chez le Sieur Ducommun, notaire, aux Ponts, et le Sieur curateur donnera tous les renseignements désirables au sujet de ces immeubles. Le tout est en prix à L. 8400 du Pays.

7. L'administration des forêts de S. M. exposera en vente à l'enchère, Lundi prochain 5 Avril, dans le Chanet de Colombier, des tas de jeunes chênes en perches, propres pour poteaux, palissades, charronage, etc. — Plus, quelques plantes de chêne sur pied, et de bois de pin également sur pied. Le tout aux conditions qui seront lues à l'ouverture des enchères, lesquelles commenceront à 8 heures du matin. Le lieu de réunion sera au centre de la forêt sur le chemin tendant de Cotendart au Villaret. — Dans le cas, où le tems serait décidément contraire et pluvieux, les enchères sont renvoyées jusqu'à nouvel ordre.

8. On donne avis que la Communauté de Cortaillod exposera en mises publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, l'amodiation pour six ans consécutifs, à commencer au 1^{er} Novembre prochain 1830, de ses moulins, scierie, huilerie, etc., avantageusement situés sur un cours d'eau abondant et permanent. Ces mises auront lieu à la maison-du-village de Cortaillod, le Lundi 12 Avril prochain, à 10 heures du matin, aux conditions qui seront lues. Il serait inutile de se présenter sans être porteur de certificats de moralité et de capacité, et sans offrir de bonnes cautions.

9. M. d'Ivernois, conseiller d'Etat et trésorier-général, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et de liquidateur de la succession de feu M^{le} Sophie-Adèle DuPasquier, sa nièce, expose en vente à la minute, chez M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, les immeubles de cette masse, consistant essentiellement dans le beau et grand domaine dit de Charrière, à Colombier, et en diverses pièces qui y ont été réunies: le tout consiste: 1^o En champs, prés irrigués et verger garnis d'arbres fruitiers, ensemble environ 25 poses. 2^o Environ 150 ouvriers de bonnes vignes, dont 120 en un seul max. 3^o Une grande maison d'habitation, avec grange, écurie, cours et aisances, source abondante et jaillissante. 4^o Une maison de ferme séparée, où est l'encavage, pressoirs et futailles, belle et grande cave, à voûte forte, grand jardin enclos de murs et garni d'arbres fruitiers. 5^o Un moulin avec propriété du cours d'eau. Ce domaine est en pleine valeur et d'un grand rapport. On peut s'adresser pour le voir à M. le justicier J.-J. Fatton, à Colombier, et prendre connaissance des conditions de la vente chez le susdit notaire, charge de recevoir les offres, soit sur le tout, soit sur les parties formées en trois ou quatre lots, au gré des amateurs. Et si les offres sont satisfaisantes, il sera passé à la vente et adjudication définitive, Jeudi 29 Avril, à 4 heures après midi, en l'étude du notaire Jacottet, à Neuchâtel. — L'enchère juridique du mobilier aura lieu dans la maison à Colombier, après la vente du domaine, sur le jour qui sera plus tard indiqué.

10. En vente chez M. Jacottet, notaire, la possession de Perrot, au Sablon, consistant, 1^o en une vaste maison en bon état, contenant, outre des logemens commodes et suffisants, et toutes dépendances, deux pressoirs et des caves meublées pour environ 160 bosses; 2^o du terrain en jardin, plantage et vignes, d'environ quatre poses, garni d'arbres fruitiers. On peut prendre

connaissance des conditions de la vente chez le notaire, et la vente définitive aura lieu, en cas d'offres satisfaisantes, le Mardi 13 Avril prochain, à 3 heures après midi, au domicile dudit notaire Jacottet.

11. Feu M. le chapelain DuPasquier ayant reçu diverses propositions pour la vente de son verger au faubourg du Cret, l'hoirie s'est déterminée à recevoir les offres qui pourraient lui être faites à ce sujet; en conséquence, elle a déposé chez M. le notaire Jacottet, en ville, les conditions sous lesquelles elle se déterminera à vendre, ensemble ou séparément, les propriétés suivantes, selon que, par des offres partielles, le tout serait placé à un prix satisfaisant. 1^o Le beau et grand verger implanté d'arbres fruitiers en pleine valeur, situé au faubourg du Cret, dans lequel il y a un petit jardin et un puits, et jouxtant du côté de bise la possession de M. le docteur de Pury, de vent celle de M. Blancard, ci-devant Perrin, de joran le chemin de Cloud-brochet, et d'ubère la grande route. On recevra, pour cet immeuble même, des offres partielles dans le sens de sa division en deux ou trois portions d'ubère en joran. 2^o Le jardin au-dessus de ce verger (dont il est séparé par le chemin de Cloud-brochet), et la vigne en terrasse au-dessus dudit jardin, le tout en un max, contenant environ 7 ouvriers, jouxte de bise l'hoirie DuPasquier, de vent M. de Pierre, maire de Rochefort, de joran la possession de M. F^s Jeanjaquet, du Petit-Conseil. Il y a dans cette propriété un excellent puits. 3^o Une vigne aux Parcs-du-milieu, F n^o 38, d'environ 12 ouvr., en fort bon état, plantée moitié en rouge, moitié en blanc, jouxte de vent M. le lieutenant Droz et M^{lle} DeLuze, de bise M^{me} la colonelle de Tribolet et M. Guillebert, pasteur. Les amateurs sont invités à prendre connaissance des conditions de la mise en vente, chez le notaire, et y faire leurs offres; ensuite desquelles il pourra être passé à une adjudication définitive, au jour qui sera ultérieurement fixé.

A VENDRE.

12. On trouvera en vente, p. le prix d'un franc de Suisse, chez MM. Gerster, Borel-Borel et Prince-Wittnauer, libraires de cette ville, et chez MM. Jeanneret et Baumann, le *Catéchisme historique de la réformation*, suivi de *la religion de l'enfance, à l'usage des écoles et des familles protestantes de cet Etat*; par M. de Perrot, pasteur des églises de Serrières et Peseux. Cet ouvrage, qui a été demandé et approuvé par la Compagnie des Pasteurs, offre un intérêt particulier aux parens, aux maîtres et à la jeunesse de nos églises, dans cette année où nous nous disposons à célébrer le troisième jubilé de la fête de notre bienheureuse réformation, et l'auteur s'est appliqué, par l'exactitude des faits qu'il rapporte et par le choix des détails où il est entré sur l'histoire de notre pays, à le rendre utile, recommandable, cher à toute personne qui sait apprécier les privilèges et les bénédictions que Dieu a attachées à la communion réformée.

13. Chez C. Gester, libraire, *Traité sur la sainte Cène*, par A.-G. Spangenberg. Prix, broché 10 creutzers.

14. Un *coutumier de Neuchâtel et Valangin*, par le Président d'Ostervald. S'adresser au bureau d'avis.

15. M. Larsche, instituteur, mettant à profit ses momens de loisir et son expérience, vient de terminer quelques *Bureaux typographiques* perfectionnés, dont l'un surtout, moins grand que les autres, renferme une explication succincte des parties du discours; il invite en conséquence les personnes qui désireront se procurer un moyen facile d'enseigner à leurs enfans la lecture, l'orthographe et les principes de la langue par une méthode aussi simple qu'ingénieuse, à se rendre à son domicile, en face du Temple-neuf, où elles verront en même tems un *Bureau arithmétique* tout-à-fait nouveau, par le moyen duquel on pourra apprendre aux enfans, d'une manière amusante et progressive, toutes les règles de l'art de calculer.

16. MM. les membres de la Société d'Agriculture qui ont souscrit pour des graines étrangères, sont informés qu'ils peuvent les retirer chez M. Louis Perregaux.

17. Le magasin de M. Avez, bijoutier, maison de M. le justicier Wullemin, sur la Place, à la Chau-de-Fonds, est assorti d'un grand choix de musique dans tous genres et pour tous les instrumens quelconques. Ses prix de vente, comme ceux d'abonnement, sont des plus satisfaisans.
18. Chez M. Louis Perregaux, près la salle du Concert, un nouvel envoi de chocolats de Paris, véritables et de la meilleure fabrication, en diverses qualités, dans les prix de 12, 16 et 20 batz.
19. Laurent Thévenon est pour cette année, comme du passé, bien assorti en chapeaux de paille de Venise pour Dames, Demoiselles et enfans, ainsi que de tarés, à des prix bien bas. Son magasin est toujours le même sous l'auberge du Poisson, à côté de celui de M^{lle} Metzner, à Neuchâtel, et à Cressier à son domicile, où il en a aussi un joli assortiment.
20. Deux habits noirs, encore en très-bon état. S'adr. au bureau d'avis.
21. De fort beau froment de printemps, pour semence. S'adr. au lieutenant-colonel Courant, à Greng, près Morat.
22. Vin rouge 1827, bonne qualité, à 5 1/2 batz le pot, par brande. S'adr. au capitaine Roulet.
23. Pendant le courant de la semaine, divers meubles et effets, tels que bois de lits, lits de repos, tables, etc. S'adr. à M^{lle} Petitpierre, chez M^{me} Petitpierre-Pettavel.
24. Une bonne couette, chez M^{lle} Houbler, maison-neuve.
25. M^{me} Stram, à Cortaillod, fait et vend des robes, des corsets, des chemises pour grandes personnes et pour enfans. Plus, à vendre, un pantalon et des guêtres pour militaires, ainsi qu'un armement complet. — La même recommande les dentelles et fait les points d'esprit à l'aiguille, ainsi que les repasses. Le tout à un prix modique.
26. Au-dessous du prix courant, de beau fil de ritte de différentes qualités, provenant d'un établissement de filature p. occuper les pauvres pendant l'hiver. La vente s'en fera tous les Lundis, de dix heures du matin à midi, chez M^{me} Bovet-Bonhôte, aux Terreaux.
27. Brodt, perruquier, vient de recevoir de nouveau un bel assortiment d'ouvrages en cheveux p. Dames, au goût du jour, savoir : tours à bandeaux indéfrisables, tours à ballon de 7 boucles de chaque côté, aussi indéfrisables, idem de 5 et de 4 boucles; touffes et coulisses défrisables, bien montées; tours doubles sur deux rangs défrisables, idem simples de 4 boucles; perruques pour hommes, faux-toupets montés sur métallique. Parfumerie fraîche, eau de Cologne, pommade à la graisse d'ours pour faire croître les cheveux, etc. — De plus, environ 160 lb. de crin d'Amérique première qualité, pour matelas, qui, tant sous le rapport du prix que sous celui de la qualité surtout, satisfiera pleinement les personnes qui en feront usage; on en peut voir des échantillons au poids public. Sa demeure est maison Montandon, rue neuve dite des Poteaux.
28. Faute d'emploi, un beau cheval de cabriolet, manteau noir, marqué en tête, venant de poser 5 ans; il joint à une grande vivacité un fort bon caractère, et se fait remarquer par sa rapidité. S'adresser aux Berclès.
29. Chez M^{me} Borel née Gacon, des chandeliers ouvragés en fer fondu, ainsi que des schalls en laine qu'on lui a remis en commission : le tout à des prix avantageux.
30. Un balcon d'environ 40 à 50 pieds, en très-bon état et d'un goût moderne. S'adresser à Claparède fils aîné, maître serrurier, près le Temple-neuf.
31. J.-C. Schmid, culotier-bandagiste, est très-bien assorti en bandages, bretelles et jarretières élastiques, gants de Fleurier et autres de toutes qualités, casquettes en drap, en crin et en printanière, de tout genre : le tout à juste prix. — A louer, deux chambres, dont une à cheminée, avec galetas et place pour le bois. S'adresser au même.
32. Fréd. Loup, maître tailleur, rue du Temple-neuf, étant pourvu de bons ouvriers, peut confectionner, dans le dernier goût, des habits en drap bleu superfin depuis L. 26 à L. 41, dits en drap noir de L. 26 à L. 41, dits couleur flamme d'enfer, dernier genre à Paris, de L. 38 à L. 41; vestes en drap zéphir, première qualité, boutons du dernier goût, dites en circassienne de L. 22 à L. 24; étoffes en laine pour vestes de couleurs différentes, de L. 16 à L. 18; pantalons napoléons-cord, tout laine, nuances à la mode, depuis L. 10 à L. 11; étoffes d'été, bonnes couleurs, depuis L. 4 à L. 9; uniformes en drap bonne qualité, garnis en casimir écarlate, bonne doublure et boutons plaqués en argent, depuis L. 21 à L. 26, et en général tout ce qui a rapport à sa profession, au plus bas prix possible.
33. Une petite calèche à un cheval ou à deux chevaux, avec un avant-toit. S'adr. à M. Barbezat, concierge, au château de Neuchâtel.
34. Chez M. Antoine Bernachon, de superbes glaces, de diverses grandeurs et richement encadrées, à des prix extrêmement bas.
35. Elise Schmidt, modiste, vient de recevoir un assortiment de chapeaux de Venise, très-légèrement tarés et non tarés; chapeaux de papier Bristol pour Dames, à un prix très-satisfaisant; de même que des rubans et des couronnes. Son magasin est maison de M. Perrin, rue de la Balance.
36. Véritables gants dans glacés, en belle peau, couleur naturelle, à L. 8 de Suisse, la 12^{me} de paires. On est prié d'envoyer l'argent d'avance, et franc de port, à Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.
37. Présentement, dans le magasin de M. Wavre-Wattel, près du bassin, des gypses de Thouné et de Berne, de première qualité, en tonneaux de différentes grandeurs, à juste prix; ainsi que des tuiles, carons, planelles, crenaux et grandes plattes pour fours, d'une des meilleures tuileries de la Suisse. De plus, au gré de MM. les agriculteurs, des graines de trèfle à fleur rouge, de luzerne du Dauphiné, et de fenasse, ainsi que quelques cents émines d'esparcette du pays à prix modique.
38. Des gypses de Thouné et de Soleure, première qualité et à un prix modique. S'adresser à Jean-Louis Breguet, à Coffrane, ou à Milliet, à la pinte de M. le châtelain de Merveilleux, où est leur magasin.
39. De bons fromages gras au détail, à Montezillon, chez J.-J. Cretin, qui prévient en même tems le public qu'il tient aussi au dit lieu un vendage de vin au détail.
40. Une ânesse qui vient de faire son ânon. S'adr. au fermier de l'abbaye de Fontaine-André.
41. Deux croisées de fenêtre, avec toute leur fermeture et les espagnolettes, ainsi que leur cadre : le tout prêt à poser. S'adr. à M. Favarger-Simon qui, voulant s'en défaire, sera très-coulant pour le prix.
42. Un escalier en bois de sapin, en bon état, de 15 pieds de longueur sur 3 pieds 2 pouces de largeur, propre pour l'intérieur d'une maison ou p. un galetas. S'adr. au bureau d'avis.
43. Avoine de Hongrie, choisie et soignée pour semence. Une paire de bœufs de deux ans, prêts à mettre au joug; de plus, une génisse de très-belle race, qui fera son premier veau pendant le courant de Mai ou les premiers jours de Juin. S'adr. à la cure de Cornaux.
44. Environ 20 toises de foin bien conditionné et déposé à Valangin. S'adr. à M. le Chancelier de Sandoz.
45. M. A. Wittnauer, rue des Moulins, attend d'Angleterre une partie de guingans et d'autres articles pour le printemps, qui arriveront sous peu. Il en a déjà reçu un envoi dans les dessins nouveaux, d'un très-joli goût, impressions anglaises sur mousseline, shirtings de différentes qualités, cravattes façonnées et unies, coutils blanc et en lin pour pantalons, gilets valenciens, etc., qu'il est à même de céder à des prix très-avantageux, puisqu'il tire ces marchandises-là directement de fabrique.
46. De belle et bonne terre noire de jardin. S'adr. au bureau d'avis.
47. Environ 30 toises de foin, et 10 de regain, très-bonne qualité. S'adr. à M. Henri-J^s Vouga, à Cortaillod.
48. Chez veuve Humbert-Droz, beaux citrons, raisins de Smyrne à 3 batz la livre, pruneaux de Basle à 9 cr. la livre, orge d'Ulm, crème de rizon, sucre Havanne mi-blanc, sec, huile de noix fraîche, huile d'olive fine à 7 batz la livre, eau-de-cerise en bouteilles, rum de la Jamaïque, et diverses autres liqueurs. Un assortiment de coton à tisser et fil à tricoter, et divers autres articles de mercerie, à prix modique.
49. M. A.-F Wittnauer, à la Grand'rue, vient de recevoir de l'huile de noix fraîche, ainsi que de très-bon chocolat sucré, à 5 batz la livre.
50. Morel, coiffeur, Grand'rue n^o 233, croit devoir rappeler au public, qu'il continue à être assorti de rasoirs de dames de la fabrique de M. Bernard, à Autun. Ces rasoirs sont d'une qualité tellement supérieure, qu'ils ont valu à M. Bernard l'honneur d'un brevet d'invention accordé par S. M. le roi de France; ils ont l'avantage particulier de ne jamais avoir besoin d'être repassés sur la meule, un bon cuir avec un peu de pommade métallique que l'on peut également se procurer chez le même, suffisent pour les remettre en état. Le prix est toujours fixé à 15 bz. pièce.
51. De rencontre, chez M. Firmin Huguenin, rue des Epancheurs, différens ouvrages de théologie, de littérature et de sciences, tant en français et en allemand, qu'en grec et en latin.
52. M^{lle} Julie Steiner, bien qu'elle continue à vendre à prix coûtant, tous les articles de goût, n'en est pas moins décidée à rester assortie des plus nouveaux à mesure qu'ils paraissent. C'est ainsi qu'elle vient encore de recevoir un tout nouvel assortiment de foulards des Indes dans les dessins les plus riches, pour hommes et pour femmes, et parmi lesquels il se trouve une seule pièce fond lilas à bouquets détachés pour une robe; des tulle noirs en soie pour voiles et fichus, des mousselines imprimées de Mulhouse dans les derniers goûts, des guingans français et anglais, des schalls et fichus tout nouveaux, un assortiment de chapeaux de paille d'Italie dans les prix de L. 7 à 34, et beaucoup d'autres articles.
53. Le portrait de S. M. le Roi de Prusse et celui du Prince de Hardenberg, peints à l'huile et richement encadrés. Ces deux beaux tableaux seraient très-propres à orner la salle de Justice d'une Juridiction de ce pays. S'adr. au bureau de la lithographie Gagnebin.
54. Une épinette ou petit clavecin à 4 octaves, en très-bon état, avec touches en ivoire, très-propre pour prendre des leçons, que l'on céderait au bas prix de deux louis, faute d'emploi; plus, une grande volière à bon compte. S'adr. au bureau d'avis.
55. De rencontre, chez Jaq^s Maître, ferblantier, sur le Bassin, deux seringues en étain, une bouilloire en cuivre, et des baignoires (également à louer); plus, un violoncelle et un cor à pompe : le tout en bon état et à prix modique.
56. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, une forte partie de chapeaux, légèrement tarés et non tarés, en Fioretti et Venise, pour Dames, pour fillettes et pour enfans; ils sont cotés à des prix très-satisfaisans.
57. Plusieurs chars, une charrue complète et un char à bras : le tout bien ferré et encore en bon état. S'adr. à Matthias Enderlé, maître charron, à Peseux.

IMMEUBLES.

58. Une vigne tierce, très-bien entretenue, de la contenance de 5 ouvriers, située aux Parcs-du-milieu. S'adr. au bureau d'avis.
59. (Ou à amodier pour être occupé de suite ou à l'époque que l'on désirera.) L'établissement que Jean-George Kramer possédait à Valangin. Il consiste en deux moulins à farine, que l'on peut faire aller toute l'année, même dans les tems de basses eaux; une boulangerie, un appartement commode, cave, écurie, grenier à foin et remise, et environ trois poses de terrain en verger et jardin. S'adr. en ville à M. Ant. Fornachon, et à Valangin à MM. Delachaux et Guyot.
60. Une propriété agréablement située en ce pays, dans un local des plus fertiles, consistant en une jolie maison à deux logemens, une vaste grange avec écurie, remise, lessiverie attenante à une belle et abondante fontaine, avec droit d'eau et autres aisances; possession contigue en jardin, verger, vigne aboutissant à ce dernier, où l'on aurait la facilité de s'agrandir et de fermer l'arrondissement qu'on se formerait. Pour de plus amples renseignemens et le prix des susdits immeubles, s'adresser à A^{ve} Quillet, en cette ville, qui est chargé de donner tous les détails.

ON DEMANDE A ACHETER.

61. De rencontre, l'abrégé de l'histoire universelle, par M^{me} Le Prince de Beaumont. S'adr. à M. Ch^s Favarger-Huguenin.
62. De rencontre, un petit char d'enfant. S'adr. à M^{me} Péter-Wavre.
63. Une armoire à deux portes, propre et en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

64. Pour la St. Jean, un joli appartement au faubourg, composé de deux chambres et un cabinet, avec cuisine, chambre à serrer, place pour le bois et caveau. S'adr. au bureau d'avis.
65. Pour la St. Jean, une chambre au plain-pied de la maison de M. Jacottet, sur la Place-d'armes. S'adr. à Victor Gaberel, locataire.
66. De suite, une chambre, avec portion de cuisine et galetas. S'adr. au bureau d'avis.
67. M^{me} de Tribolet-Vaucher voulant convertir en magasins ou ateliers, les écuries à côté de sa maison, rue des Epancheurs, vacantes à la St. Jean, invite les personnes qui pourraient avoir des vues sur ce local, à s'annoncer prochainement chez elle, afin que les réparations puissent s'y faire selon convenance du locataire.
68. Pour la belle saison ou pour la St. Jean, un second étage au centre du village de Peseux, consistant en deux chambres, chambre à resserer, cuisine, caveau et portion de galetas. S'adr. au justicier Roulet Py, au dit Peseux.

69. Dès-à-présent, moyennant convenance, une ou deux grandes baraques, dont l'une couverte en tuiles, propres pour remiser des voitures ou d'autres objets quelconques, situées à proximité du lac. S'adr. à M. Wavre-Wattel, lequel demande à acheter du tartre blanc et rouge.
70. Pour la St. Jean prochaine, un moulin et ses dépendances. S'adresser à M. Erhard Borel, à Serrières.
71. Pour la St. Jean, le second étage de la maison de M^{me} Jeanrenaud la mère, rue de la Treille.
72. Pour la St. Jean, un second étage composé de deux chambres au midi, un salon, cuisine, chambre à serrer, galetas fermé et caveau. S'adr. au bureau d'avis.
73. Pour la St. Jean, le 3^{me} étage de la maison de M. J.-F. Perrin, à côté du Faucon, consistant en cinq chambres, cuisine, chambre à resserrer, portion de galetas et caveau. — Plus dès-à-présent, dans le corps de logis de derrière une bonne cave fraîche, meublée p. environ 40 bosses.
74. Deux vergers à Fahy. — Plus, à vendre, une armoire à deux portes, en sapin, propre et en bon état. S'adr. à M^{me} la ministre Petitpierre, rue Fleury.
75. Pour la St. Jean prochaine, le plain-pied d'une maison située rue des Moulins, près la Croix-du-marché, consistant en une boutique sur le devant et une chambre sur le derrière, propre pour un atelier d'artisan; on y joindrait, si cela convient, une cave non meublée au-dessous. S'adr. à M^{me} veuve Péter née Matthey.
76. Dans la maison de M^e veuve Favarger, située rue de l'Hôpital, trois logemens, composés de 3 chambres avec cuisines, galetas et chambres à resserrer. Plus, un magasin au rez-de-chaussée. S'adr. à elle-même.
77. A Serroue, un logement très-agréable, composé de six pièces avec dépendances. La maison est située sur un sentier très-fréquenté, à une lieue de Neuchâtel, près de la forêt et des allées de Bussy, et au milieu d'un verger. On ajouterait au logement la jouissance d'un jardin et de quelques arbres à fruits d'été. S'adr. à la cure de Colombier.
78. Dès la St. Jean, pour un ménage sans enfans, le deuxième étage de la maison de M^{me} Pettavel-Perrot, rue du Neubourg, composé de trois chambres, d'un cabinet pour domestique, cuisine, vestibule, et autres dépendances.
79. De suite ou pour la St. Jean, un petit logement pour deux personnes. S'adresser à M^{me} Marie-Esther Bourquin, à Corcelles.
80. Pour la St. Jean, le second étage de la maison de M. Louis Perrot, à la rue des Moulins, consistant en quatre chambres à fourneau ou à cheminée, dans l'une desquelles on fait la cuisine; chambre de domestique, caveau, chambre à resserrer et galetas fermé. S'adr. à M. A.-S. Wavre.
81. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M. de Pury Chatelain, à la rue de l'Hôpital, consistant en deux chambres à fourneaux, une chambre à fourneau et cheminée, une petite chambre, une chambre à serrer, cuisine, caveau et portion de galetas.
82. Pour la St. Jean, le second et le troisième étage de la maison de M. Meuron-Perret, au faubourg, consistant, l'un et l'autre, en deux chambres et un grand salon, chambre de domestique, dite à resserrer, cave et bûcher.
83. Pour la St. Jean, un appartement composé de trois chambres, cuisine, chambre à serrer, portion de galetas et de cave. S'adresser à la veuve L'Ecuyer, au faubourg.
84. Pour la St. Jean prochaine, en tout ou en partie, un joli logement composé de 4 chambres et situé au faubourg. S'adresser au bureau de cette feuille.
85. Pour la St. Jean, le second étage de la grande maison du Vauseyon, consistant en trois pièces de front, savoir, un grand salon à cheminée, de 35 pieds de long sur 23 de largeur, deux chambres boisées, dont une avec fourneau, une grande cuisine avec four et ses réchauds, une dépense à côté, un bûcher près de la cuisine, grande cave et caveau. S'adresser à M. Borel-Favarger.
86. Pour la St. Jean, deux logemens dans la maison Eggen, rue de l'Hôpital. S'adr. au propriétaire.
87. De suite ou pour la St. Jean, dans la maison de M^{me} Boyer, Croix-du-marché, un logement composé d'un beau salon, chambre à manger, deux chambres à coucher, cuisine, galetas, chambre à serrer, cave et caveau. S'adresser à elle-même.

ON DEMANDE A LOUER.

88. Pour le milieu ou la fin du mois, une chambre et un cabinet sans meubles, qui aient fourneau et cheminée, et qui soient le plus rapprochés que possible de la rue St. Honoré. S'adresser au bureau d'avis.

89. Un piano à 5 ou 6 octaves, de 18 ou 20 batz par mois. S'adr. au bureau d'avis.

90. Par suite de la mise en vente du Sablon de Perrot, M. Gagnebin désire trouver un logement en ville, composé d'un plain-pied un peu vaste pour son atelier lithographique, et de 4 à 5 chambres dans un premier ou un second étage, avec cuisine, galetas et caveau.

91. Pour la St. Jean, pour une personne seule et tranquille, un petit logement propre et exposé au midi, ayant une chambre, un cabinet et une cuisine avec dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

92. Un logement composé de huit chambres environ, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.

A AMODIER.

93. Une montagne appelée la grande Racine, située rière la Commune des Gêneveys-sur-Cofrane, où l'on peut tenir trente vaches. S'adr. p. le prix et les conditions, à Louis Bourquin ou à Pierre-Franç^s Dubied, aux dits Gêneveys.

94. Le domaine situé à St. Aubin, pour lequel on demandait un fermier il y a quelques semaines, étant encore à remettre, les personnes qui y auraient des vues sont priées de s'adresser à M^{lle} Porret, chez M. Henri Borel, au Tertre.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

95. Ch^s Brossin, arrivé dernièrement de Genève, où pendant deux ans il a travaillé et s'est perfectionné dans la partie de coiffeur-perruquier, a l'honneur de se recommander aux personnes qui daigneront lui accorder leur confiance pour tout ce qui concerne le travail en cheveux, dont à tous égards on sera satisfait. Il recevra des abonnés pour la barbe. Sa boutique est en face de l'hôtel-de-ville.

96. Maurice Monti prévient le public, qu'il vient de s'établir maître maçon et tailleur de pierre à Auvignier, et il espère mériter la confiance du public tant par la modicité de ses prix, que par la bienfaisance de son ouvrage.

97. La veuve Garonne reprenant son état de tailleur, se recommande au public pour faire à la maison les ouvrages concernant son état; on aura lieu d'être satisfait de la confection de ceux qui lui seront confiés, ainsi que de la modicité de ses prix. — La même prendrait encore deux pensionnaires pour la table et le logement. S'adr. à elle-même, au 2^{me} étage de la maison Prince, sur la Place.

98. Une domestique s'offre pour faire la cuisine ou le service de seconde, dans une bonne maison, depuis le milieu d'Avril au mois de Septembre. S'adr. pour les renseignements à M^{lle} Meuron, maison Montmolin.

99. Une jeune personne qui parle les deux langues et qui a déjà 5 ans de service, qui sait bien coudre, faire les robes et les repasses, ainsi que tous les autres ouvrages du sexe, désire trouver pour la St. Jean, une place de femme de chambre, ou, à défaut, une autre pour faire un petit ménage dans une bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.

100. Une fille de moyen âge, munie de bons certificats, sachant faire un bon ordinaire, désire trouver une place. S'adr. au bureau d'avis.

101. On demande, pour la St. Jean prochaine, un domestique âgé de 30 à 35 ans, qui connaisse la culture des jardins et la taille des arbres. S'adr. à M. Erhard Borel, à Serrières.

102. On demande dans un petit ménage, pour l'époque de la St. Jean, une fille d'un âge moyen, active et robuste, qui sache faire un bon ordinaire, coudre, tricoter et raccommoquer les bas, et sur laquelle on puisse avoir de bons renseignements. S'adr. au bureau d'avis.

103. On demande, dans un bon magasin de modes, une jeune personne de la ville, sachant bien coudre et appartenant à d'honnêtes parens: on lui ferait des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

104. On demande, pour un magasin de modes d'Arau, une ouvrière habile, à qui l'on ferait des conditions avantageuses p. entrer de suite. Le même magasin se chargerait d'une ouvrière qui voulût se perfectionner, laquelle aurait encore l'avantage d'apprendre la langue allemande. S'adr. au bureau d'avis.

105. On demande, pour la St. Jean, une bonne cuisinière, et pour entrer de suite, une femme-de-chambre qui sache bien faire les ouvrages du sexe: l'une et l'autre munies de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

106. On demande, pour la St. George, une bonne cuisinière pour le service d'une grande auberge. S'adr. à A^{se} Quillet, en ville.

107. F^s-L^s Claparède-Evard, maître serrurier, recevrait, comme apprenti, et sous des conditions favorables, un jeune homme intelligent et de bonnes mœurs. S'adr. à lui-même.

108. Une maîtresse tailleur en ville, prendrait de suite une jeune fille comme apprentie, ou une assujettie. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

109. On a perdu, Mardi 30 Mars, près d'Auvignier, une paire de lunettes renfermées dans un étui de maroquin rouge; les rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

110. On a perdu, Lundi 15 Mars, depuis le Temple-neuf à la grande boucherie, un mouchoir de poche bleu, blanc et rouge, à carreaux, marqué BS n^o 6; on prie la personne qui l'aura trouvé, de bien vouloir le remettre au bureau d'avis, contre récompense.

111. La personne qui a perdu un pied de roi en laiton, peut le réclamer chez L.-F. Reutter, à la Croix fédérale.

112. On peut réclamer chez Fréd.-Louis Pigeon, à Corcelles, un sabot trouvé Jeudi 25 Mars dernier, sur la route de Corcelles à Peseux.

AVIS DIVERS.

113. On informe le public que le tirage de la 4^e classe 68^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi prochain 2 Avril, et que les billets pour cette classe devront être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, p. la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.

114. L'assemblée générale du Concert ayant cru convenable de reprendre, comme elle l'avait anciennement, la direction des Concerts qui ont lieu chaque année à Neuchâtel, propose pour l'hiver proch. une souscription à cinq concerts, au prix de L. 5 : 5 s. le billet, soit L. 1 : 1 s. par concert pour les souscripteurs actuels, tandis que le prix sera de L. 6 : 6 s. pour ceux qui souscriront après le 15 Avril. — Le Comité annonce qu'il lui a paru avantageux de faire actuellement cette souscription, afin qu'il sache sur quelle somme il peut compter, et qu'il puisse prendre à l'avance les arrangements convenables pour se procurer les artistes qui nous sont nécessaires. Il espère que les amateurs de musique et les pères de famille, qui désirent procurer à leurs enfans des ressources dans ce genre et de l'agrément à leurs compatriotes, seconderont les vues de la direction. On peut souscrire chez le Sieur Petitpierre, concierge.

115. Les catholiques habitant la ville et la banlieue de Neuchâtel, sont prévenus qu'ils peuvent acquitter entre les mains du Sieur Quinche, huissier de MM. les Quatre-Ministres, d'ici au 10 Avril courant, le premier terme de leurs contributions pour les frais du culte catholique à Neuchâtel. Passé ce tems le montant sera réclamé à domicile, une seule fois sans frais, après quoi il sera exigé des contrevenans à leurs frais.

116. Le Sieur D'Ivernois, doyen de l'honorable Cour de Justice du Val-de-Travers, fait savoir qu'il est occupé à faire l'entière liquidation de la masse de son beau-père feu Jean-George Petri, mort fin Décembre 1823, et sa belle-mère fin Décembre 1829. C'est pourquoi il invite par la présente publication tous ceux qui pourraient avoir à payer à la dite masse ou à en réclamer, à se présenter dans la quinzaine, soit à lui, soit à M. Charles-Ferdinand Vaucher, à Fleurier, procureur d'office établi juridiquement pour les membres de cette famille absens. La présente publication sera insérée trois fois, pour s'en prévaloir au besoin. St. Sulpice, 30 Mars 1830.

117. Une demoiselle de bonne famille d'une ville de l'Allemagne désire se placer en ville ou à la campagne, en qualité de gouvernante ou pour voyager; elle se chargerait de plus, d'enseigner la langue allemande par principes à de jeunes enfans, ainsi que les ouvrages du sexe. Les soins de la direction d'un ménage ne lui étant pas étrangers, elle s'en occuperait bien volontiers, et ne serait pas exigeante sur les conditions p. la première année. S'adr. au bureau d'avis.

118. M. Rychner, médecin vétérinaire du Gouvernement et de la ville de Neuchâtel, recevrait pour élèves un ou deux jeunes gens ayant reçu une éducation convenable. S'adr. à lui-même, avant la fin du courant, pour connaître les conditions.

119. Messieurs et Dames de cette ville sont prévenus, que M^{me} Raphanel détache et dégraisse en tout genre, à l'instar de Paris, toute sorte d'habillemens d'homme et de femme, de même que toute espèce de schalls, poils de chèvre, soieries, draps de billard et étoffes d'ameublement; remet le tout dans la plus grande propreté et comme neuf: ses prix sont très-modérés. Sa demeure est au 3^{me} étage sur le devant de la maison Eggen, laitier, rue de l'Hôpital.

120. Marianne Bader née Roulet, à Serrières, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continue,

comme du passé, à blanchir les chapeaux et à les teindre, ainsi que les rubans et plusieurs autres articles; elle remonte également les chapeaux. La même demande une apprentie pour cet état. S'adr. à elle-même à Serrières.

121. Les personnes qui auraient de la toile à faire fabriquer, sont priées d'accorder la préférence au Sieur Landry, concierge des prisons de Neuchâtel; qui ne négligera rien pour les satisfaire tant sous le rapport de la bienfaisance que sous celui de la modicité du prix.

122. Le soussigné, qui s'est occupé depuis un nombre d'années de l'éducation de jeunes gens, et qui sait par expérience que rien ne peut plus intéresser des parens que de chercher à procurer à leurs enfans une existence heureuse, a tâché d'y répondre par la fondation d'un établissement sous le titre d'Education domestique, qu'il ose avec confiance recommander aux pères et mères de familles. C'est dans une instruction étendue et variée, et dans des rapports fréquens avec le monde, que le fondateur de cet établissement espère trouver les moyens de développer à-la-fois les diverses facultés de ses élèves, et de donner à leur esprit et à leur cœur une direction élevée, et de les mettre par ce moyen en état, au terme de leur éducation, de s'attacher avec confiance et avec joie à l'état auquel pourront les appeler leurs talens, leurs connaissances ou leur position particulière: puisque on ne manquera pas de consulter les parens de chaque élève, pour les leçons à prendre qui pourraient avoir un rapport particulier avec la carrière à laquelle ils se trouveraient destinés. Les objets d'enseignement formant les cours suivis et réguliers, sont: la religion, la morale et le chant, les langues allemande, française, anglaise, italienne, latine et grecque; l'histoire, l'histoire naturelle, la géographie, les mathématiques, l'astronomie populaire, les élémens de la physique et de la chimie, l'arithmétique commerciale et la calligraphie. Les leçons de musique et de dessin se paieront à part. Hors des leçons, les enfans seront placés sous une surveillance attentive et paternelle, qui aura en même tems pour but et leur bien-être physique et leur moralité. Des exercices gymnastiques, des travaux manuels et instructifs, une bonne nourriture, un local agréable et sain, contribueront à-la-fois à la santé des élèves et au développement de leur force. Le prix annuel de la pension (y compris l'enseignement) est de 30 louis d'or, payable d'avance et par semestre. On recevra dans l'institut des enfans de 8 à 16 ans. Pour des renseignemens plus détaillés, on est prié de s'adresser au soussigné, qui tâchera sous tous les rapports, de mériter la confiance des familles, qui voudront placer leurs enfans dans sa maison.

J.-J. BÜRGI, pasteur,
à Lœhningen, près de Schaffhouse.

123. La Commune de Bôle fera procéder, au moyen d'un concours qui aura lieu le 15 Avril prochain, à la repouvue de la place de régent de son école, qui sera vacante pour la St. Jean prochaine, et dont la pension peut valoir vingt louis environ, non compris le logement et les droits d'affocage comme au communier du lieu. Ceux auxquels cette place pourrait convenir, sont invités à se rendre au prédit concours, qui sera ouvert le jour susmentionné, dès les 9 heures du matin, à la chambre d'école dudit lieu, où les aspirans pourront prendre une connaissance plus détaillée des divers objets dont se compose la susdite pension, ainsi que celle des restrictions attachées à la dite place, sont prévenus en même tems, qu'aucune journée ne sera payée.

124. Les personnes auxquelles feu M. le chapelain DuPasquier avait prêté des livres, sont priées de bien vouloir les rendre à M^{me} sa veuve, au faubourg, ou du moins l'en informer.

125. Un jeune homme de cette ville, près de finir ses études, désire trouver, au commencement de Juillet, une place d'instituteur soit dans une pension soit dans quelqu'autre maison. S'adr. à Ch^s Favarger-Prince.

126. M. Weidinger, artiste musicien, demeurant chez M^{me} veuve Perrochet, rue de l'Hôpital, donne des leçons de violon, de violoncelle, et des principes du piano. S'adr. à lui-même.

127. M. Stehelin, tenant depuis le premier Janvier dernier, l'hôtel du Faucon à Berne, connu déjà avantagusement depuis nombre d'années, se recommande à la continuation de la bienveillance de MM. les étrangers et voyageurs, en les assurant que rien ne sera négligé pour les contenter sous tous les rapports. Il saisit cette occasion pour se rappeler au souvenir de ses anciennes et nombreuses connaissances avec lesquelles il a eu l'avantage d'être en relations d'affaires pendant les 24 années qu'il a été établi à Bâle, sa ville natale.

128. MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires, préviennent les personnes qui auront des expéditions à faire pour Bâle et l'Allemagne, qu'ils recevront désormais toutes les semaines régulièrement un char qui prendra les marchan-

disées destinées à ces contrées, à un prix de voiture modique. Les collis devront leur être remis le Mercredi avant midi, afin qu'ils puissent être chargés de suite, et arriver à Bâle assez à tems pour pouvoir être rechargés le Samedi suivant sur les chars qui partent ce jour-là pour Francfort-sur-Mein.

129. On offre en prêt L. 2800 de ce pays, moyennant bonnes et valables sûretés, étant inutile de se présenter si on ne peut y satisfaire. S'adr. au bureau d'avis.

130. Un négociant de la ville de Kandern, district de Lörrach, près Bâle, désire placer chez des personnes honnêtes de Neuchâtel, et en échange d'un garçon ou d'une fille, son fils âgé de quatorze ans, qui possède déjà les élémens de la langue française; ou, sans échange, dans quelque bonne maison de commerce de cette ville, pour y faire un apprentissage. S'adr. au bureau d'avis.

131. Un jeune homme d'environ 18 ans, connaissant l'allemand et le français, ayant une bonne écriture, désirerait se placer soit dans un greffe dont la pratique lui a rendu familiers tous les détails, soit dans le bureau d'un particulier pour soigner des écritures ou une comptabilité; on peut au reste donner les meilleurs renseignemens sur sa conduite et son caractère. S'adr. à François Clerc, greffier de Colombier.

132. M^{me} Petitpierre-Jaquet, rue de la Treille, continue à blanchir les chapeaux de paille et de coton; elle se recommande au public et surtout aux Dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance les années précédentes. Elle espère que le soin tout particulier qu'elle donnera à son ouvrage, et la modicité de ses prix, contribueront surtout à la lui mériter.

Départ de voitures.

133. Du 20 au 25 Avril prochain, une bonne voiture se mettra en route pour Francfort, Cassel, Hanovre; Hambourg et Lubeck; une seconde pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; et au commencement de Mai, une troisième pour Cologne et Amsterdam. S'adr. à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.

134. Du 1^{er} au 10 Avril fixe, il partira une bonne voiture pour Paris et Calais, et à la même époque, une dite pour l'Italie. A la fin du dit mois et au commencement de Mai, il partira quatre autres voitures, savoir: la 1^{re} pour Francfort-sur-Mein, Leipzig, Dresde et Berlin; la 2^{me} pour Munich et Vienne; la 3^{me} pour Hanovre, Hambourg et Lubeck, et la 4^{me} pour Milan, Florence et Rome: dans chacune il y aura des places à donner. S'adr. à J. Pasche, maître voiturier, ancien établissement de M. Delavaux, rue d'Etraz, à Lausanne. Le même fait partir chaque mois de la belle saison, une voiture pour Paris, Calais et Londres.

135. Du 10 au 15 Avril fixe, il partira une bonne voiture pour Paris et Londres, dans laquelle il y a encore des places à donner. S'adresser à Frédéric Comte, maître voiturier, à Yverdon.

VARIÉTÉS.

Fourneaux-cuisines.

La SOCIÉTÉ FAMILIÈRE de Genève, dans sa séance du 3 Mars, a entendu plusieurs rapports favorables à l'usage de fourneaux-cuisines de fonte, construits à Dôle, qui coûtent 200 francs, ont 28 pouces de long, 24 pouces de large, et 26 pouces de haut; ils consomment dit-on, moitié moins de bois que les fourneaux suisses, et ont éprouvé un perfectionnement l'année dernière. — M. le colonel DUFOUR a donné la description du fourneau-cuisine du grand et bel hôpital de Bordeaux; il est placé au milieu de la cuisine, et permet que la circulation ait lieu tout autour, la fumée s'échappant par-dessous pour se rendre dans une cheminée voisine; il a 15 pieds de long sur 6 de large; l'eau s'y verse dans les vases où elle est nécessaire par des cols de cygne, où elle est envoyée par un réservoir extérieur à la cuisine. Ce fourneau permet de cuire, rôtir au four, et faire des ragôts. L'administration de l'hôpital paraît en être très-satisfaite. Au moment où l'on songe à construire à Genève un nouvel hospice, il est utile d'éveiller l'attention sur ce fourneau qui pourra servir de modèle.

M. DUFOUR a aussi décrit des cheminées destinées à la combustion, soit du bois, soit de la houille, sans grille; le contre-cœur, qui est mobile d'avant en arrière, est percé vers le bas, d'une petite ouverture carrée qu'on ferme à volonté; elle sert à établir un courant d'air horizontal, qui traverse la houille et y entretient l'incandescence, par son moyen, on parvient à brûler la poussière de la houille qui obstrue le foyer dans les cheminées ordinaires.

Enfin, M. DUFOUR a décrit les exercices gymnastiques militaires qu'il a vu mettre en pratique

en France, à la suite desquels on est parvenu à faire courir un régiment entier pendant une heure, et à lui faire ainsi franchir en peu de tems plusieurs lieues de distance. On fait traverser par une troupe une rivière, au moyen d'une simple corde tendue à une certaine hauteur au-dessus de l'eau; on lui fait franchir, sans aide, ni appui, un mur de onze pieds; un mur de quatorze pieds est aussi franchi par les soldats qui forment ce que les anciens nommaient la *tortue*, c'est-à-dire que trois hommes en portent deux sur leurs épaules, et ces derniers en portent un qui atteint aisément la partie supérieure du mur; avec un peu d'adresse ces six hommes arrivent au même résultat. Tous ces exercices seront faciles à mettre partout en activité.

Poudre végétale-rurale.

Cette poudre est employée en Savoie depuis plusieurs années avec le plus grand succès, soit à l'égard des jeunes arbres et des ceps dont on veut accélérer l'accroissement, soit à l'égard de ces mêmes plantes lorsqu'elles sont en souffrance dans un âge plus avancé. Nous recommandons l'emploi de cet engrais avec d'autant plus d'assurance, que nous avons été à même d'en observer l'efficacité.

COMPOSITION. Jetez cinq livres de sel marin et cinq livres de chaux dans un baquet; faites infuser au moyen de l'urine de vache, ayant soin d'en mettre peu à-la-fois et surtout au commencement de l'infusion; réduisez en espèce de bouillie presque liquide; ajoutez ensuite de la fiente de vache jusqu'à consistance parfaite. Ces deux premières opérations se font en agitant et mêlant fortement les matières ensemble; étendez votre préparation dans une petite caisse de trois pouces au plus de hauteur; faites-la mettre au four, après que le pain en a été retiré; faites-l'y mettre une seconde fois, si votre préparation n'avait pas d'abord été suffisamment desséchée. Retirez-la de la caisse; faites-la piler et réduire en poudre. Conservez-la dans un sac que vous aurez soin de placer dans un endroit sec.

EMPLOI. Découvrez avec précaution jusqu'aux premières racines, et dans une circonférence de deux à trois pieds de diamètre à partir du tronc de la plante à laquelle vous voulez appliquer votre remède. Saupoudrez tout cet espace jusqu'à une ligne ou deux d'épaisseur, selon la force du sujet. Remettez la terre à sa place; et, s'il ne pleut dans les 24 heures qui suivront immédiatement votre opération, faites jeter un ou deux arrosoirs d'eau au pied de votre plante, ayant soin de faire faire cette irrigation lentement, de manière à ce que l'eau s'imbibe dans la terre sans la délayer; répétez cet arrosage quatre jours après votre opération, qui se trouvera ainsi terminée.

TAXE DU PAIN, dès le 30 Nov^{bre} 1829.

Le pain mi-blanc à 5 cr. la livre.
Le pain blanc à 6 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.
Celui d'un batz 9 „
Celui de six creutzers 15 1/8 „

TAXE DES VIANDES, dès le 1^{er} Mars 1830. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 7 cr.
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 25 Mars.
Froment l'émine bz. 25 à 26.
Moitié-blé „ „ — —
Mècle „ „ 16 à 17 1/2
Avoine „ „ 8 1/2 à 10.
Orge „ „ 12 à 14 1/2
Epeautre . . . le quintal L. 11 à 11:5.
Seigle id. „ — —
Farine ordinaire, le sac de 160 lb. L. 32:2.
dite noire „ — —

2. BASLE. Au marché du 19 Mars.
Epeautre, le sac . fr. 15, 5 bz. à 19, 7 bz.
Prix moyen — . „ 17, 5 bz. „ 1 rap.
Seigle „ 10 à 11 „ 5.
Orge „ 10, 5 bz. à 11 „ 5 bz.
Il s'est vendu . . 884 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . 2530 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

3. BERNE. Au marché du 23 Mars.
Froment . . . l'émine . . bz. 20 à 21.
Epeautre . . . — . . „ 18 à 21.
Prix moyen . . — . . „ 19, 6 4/5 rap.
Mècle — . . „ 14 à 16.
Seigle — . . „ 11 à 12 3/4.
Orge — . . „ 9 à 11 1/2.
Avoine le muid . . „ 65 à 112.